



2 Franchises pour le même siniste

Par ricdieu

Bonjour,

Suite à la tempête dernière un bout de ma faitière s'est arraché laissant le toit à nu contre les intempéries. Nous avons appelé la mutuelle qui nous on dit de faire intervenir immédiatement un couvreur afin que cela ne s'aggrave pas. Un couvreur passe et nous mets hors d'eau en faisant une petite réparation avant de nous faire un devis pour le changement de la Faitière. Le couvreur est repassé pour la changer quelques jours après.

Saut que du coup nous avons deux factures. Une première de la réparation de fortune et l'autre de la vrai réparation. Sauf que notre assureur nous compte 2 fois la franchise alors que c'est le même sinistre???

Pourriez vous m'éclairer?

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour

Une franchise c'est sur un sinistre, même si vous avez plusieurs factures. Contactez votre assureur !

Par chaber

bonjour

Vous avez respecté le conseil de votre assureur et les conditions générales en faisant protéger votre toiture pour éviter une aggravation.

Ce bâchage et les réparations font partie du même sinistre, même s'il y a facturations à des dates différentes: donc une seule franchise

réclamation à votre assureur